



CONCOURS D'ECRITURE : REGLEMENT

Article 1 : Objet

L'association *Fenêtres sur PAM* organise la première édition de son concours d'écriture : « Le temps d'une fenêtre », édition 2009-2010.

Il s'agit d'un jeu concours sans obligation d'achat.

Aucun thème n'est imposé aux participants. Nous invitons les personnes à écrire, à ouvrir une fenêtre sur ce qu'ils souhaitent.

Toutefois, l'histoire débute par l'ouverture d'une fenêtre...

Nous invitons les candidats à consulter la grille d'évaluation afin de connaître les attentes du jury.

Article 2 : Modalités

Ce concours est réservé aux personnes âgées de 18 ans minimum au 1^{er} septembre 2009 sans condition de nationalité. Chaque participant ne peut présenter qu'un seul texte. Un même texte ne peut être présenté qu'une seule fois.

Les membres de l'association *Fenêtres sur PAM*, ainsi que les membres de leurs foyers, ne sont pas autorisés à participer au concours.

Article 3 : Conditions

Le texte doit comporter au maximum 10 000 caractères. Il doit être rédigé en langue française.

Le texte doit être transmis à l'association *Fenêtres sur PAM* :

- soit dactylographié ou manuscrit, sur papier, et envoyé par la poste au 12 carrefour de la Libération, à Pont-À-Marcq (59710)
- Soit par email à l'adresse suivante : concours.ecriture@fenetres-sur-pam.fr

Le candidat veillera à indiquer clairement son prénom, son nom, son adresse et sa date de naissance.

La date limite de dépôt des textes est fixée au 28 février 2010.

Article 4 : Autorisation

Les participants acceptent de céder à titre gratuit jusqu'au 1^{er} septembre 2010 l'exploitation de leurs œuvres à l'association *Fenêtres sur PAM*.

Article 5 : Le jury

Le jury est composé de dix personnes au maximum. Les membres du jury s'engagent à lire l'ensemble des textes et à les noter.

Article 6 : Récompenses

Les trois meilleurs textes seront récompensés par le jury. Les trois lauréats recevront les lots suivants :

- pour le premier, un chèque de 100 euros,
- pour le deuxième, un chèque de 50 euros,
- pour le troisième, un chèque de 25 euros.

Les lots seront remis aux gagnants lors de l'annonce des résultats qui aura lieu au mois de mars 2010 au cours d'une cérémonie.